



**DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION
POUR LA SANCTION ET LA RECONNAISSANCE**

Cours

Des mots pour se divertir

FRE-P103-2

Programme d'études de la formation de base commune

Français, langue seconde

Novembre 2011

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p. 1
Contenu de l'évaluation	p. 2
Précisions sur le contenu de l'évaluation	p. 4
Les critères d'évaluation et les indicateurs	p. 4
La maîtrise des connaissances	p. 4
La pondération	p. 4
Les savoirs essentiels	p. 4
Spécifications des instruments d'évaluation	p. 6
L'épreuve : nombre de parties, déroulement et durée	p. 6
La composition de l'épreuve	p. 6
Les outils de collecte de données	p. 6
Le matériel autorisé	p. 7
Les outils de jugement	p. 7
Le seuil de réussite	p. 7
La reprise	p. 7

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation pour la reconnaissance et la sanction. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, mais ne peut en aucun cas les remplacer dans la planification des activités d'enseignement.

La définition du domaine d'évaluation est le document de référence qui assure la validité des épreuves sur le plan provincial (réf. : Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation [2003], Politique d'évaluation des apprentissages, page 55). En outre, elle permet l'élaboration d'épreuves en versions équivalentes.

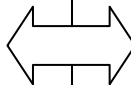
La définition du domaine d'évaluation des épreuves ministérielles est élaborée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La définition du domaine d'évaluation des autres épreuves est élaborée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou par la Société GRICS (BIM) si elle en reçoit le mandat des commissions scolaires. D'un point de vue éthique, seuls les responsables de l'élaboration des définitions du domaine d'évaluation, nommés précédemment, peuvent en modifier le contenu.

Les épreuves élaborées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sont conformes au contenu des définitions du domaine d'évaluation concernées. Il est recommandé qu'il en soit ainsi pour les autres épreuves.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p>Domaine général de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Citoyenneté <p>Domaine d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues <p>Classe de situations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interaction en matière de loisirs 	<p>Programme d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Français, langue seconde <p>Cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des mots pour se divertir FRE-P103-2
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p>Compétences à traiter une situation relative aux catégories d'actions suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production orale de renseignements élémentaires • Demande orale de renseignements élémentaires • Compréhension de renseignements élémentaires 	<p>Catégories de savoirs essentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intentions de communication • Éléments grammaticaux • Conventions de communication • Vocabulaire lié aux situations

Contenu de l'évaluation (suite)

Critères d'évaluation, indicateurs et pondération	
<p>Critère d'évaluation 1 EXPRESSION ORALE ADÉQUATE DE RENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRES (30 %)</p> <p>Indicateurs</p> <p>1.1 Respecte l'intention de communication. (5 %) 1.2 Tient compte des éléments grammaticaux. (5 %) 1.3 Respecte les conventions de communication. (5 %) 1.4 Utilise un vocabulaire élémentaire lié à la situation. (15 %)</p> <p>Critère d'évaluation 2 DEMANDE ORALE ADÉQUATE DE RENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRES (30 %)</p> <p>Indicateurs</p> <p>2.1 Respecte l'intention de communication. (5 %) 2.2 Tient compte des éléments grammaticaux. (5 %) 2.3 Respecte les conventions de communication. (5 %) 2.4 Utilise un vocabulaire élémentaire lié à la situation. (15 %)</p> <p>Critère d'évaluation 3 INTERPRÉTATION APPROPRIÉE DE RENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRES (40 %)</p> <p>Indicateurs</p> <p>3.1 Reconnaît le sens des mots ou des groupes de mots à l'oral. (10 %) 3.2 Dégage le sens global du message oral. (20 %) 3.3 Reconnaît le sens des mots ou des groupes de mots à l'écrit. (5 %) 3.4 Dégage le sens global du message écrit. (5 %)</p>	<p style="text-align: center;">Maîtrise des connaissances</p> <p style="text-align: center;">  </p> <p>La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les actions décrites dans les indicateurs.</p>

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation et les indicateurs

Les critères d'évaluation sont pris tels qu'ils sont formulés dans le cours. Les indicateurs sont issus principalement des attentes de fin de cours.

La maîtrise des connaissances

L'évaluation des connaissances s'effectue par l'intermédiaire de l'évaluation des compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation et aux indicateurs.

La pondération

La répartition de la pondération des critères d'évaluation et des indicateurs est présentée dans le tableau de la page précédente.

Les savoirs essentiels

Les savoirs essentiels suivants et ceux à maîtriser dans les cours précédents servent aux fins de l'évaluation. Ils sont choisis en fonction de la situation d'évaluation.

Intentions de communication

- Décrire
- Informer
- S'informer

Éléments grammaticaux

- Chiffres (1 à 100)
- Déterminants articles définis et indéfinis
- Adverbes de lieu : *ici/là*
- Déterminants interrogatifs : *où, quand*
- Adjectifs : possessifs, numéraux, interrogatifs
- Verbes au présent de l'indicatif et au futur proche : *aimer, aller, faire, jouer, commencer, finir*
- Ordre usuel des mots dans la phrase
- Formes de phrases : affirmative, négative

Conventions de communication

- Éléments non verbaux ou gestuels (contact visuel, mimiques, gestes, déplacements)
- Formules d'usage (salutation, poignée de main, présentation, remerciements, tours de parole)
- Spécificités phonétiques du français oral : accent tonique, articulation des consonnes, distinction entre les phonèmes *ou* et *u*, entre *e* caduc, muet ou sonore, enchaînement des syllabes, prédominance des voyelles
- Éléments prosodiques : débit, intonation, prononciation, rythme

Vocabulaire lié aux situations

- Identité
- Adresse
- Numéro de téléphone
- Âge
- Activités sociales, culturelles et sportives
- Conditions météorologiques (*il fait chaud/froid, beau/tempête, la température en degré*)
- Expressions de distance : *loin, près, à...km*
- Expressions de direction : *continuer tout droit/jusqu'au bout, tourner à gauche/à droite*
- Jours, mois et dates
- Heures et saisons
- Moyens de transport
- Lieux et immeubles publics
- Prix (biens et services)

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, déroulement et durée

L'épreuve est composée d'une seule partie : « Évaluation de l'interaction en matière de loisir ».

Cette partie comprend deux sections :

- Section « Expression et demande orale »
- Section « Interprétation de l'oral et de l'écrit »

L'épreuve se tient lors d'une seule séance d'évaluation et les sections sont administrées sans ordre prédéterminé.

L'épreuve est d'une durée maximale de 65 minutes :

- Préparation à l'évaluation : 30 minutes
- Section « Expression et demande orale » : environ 5 minutes
- Section « Interprétation de l'oral et de l'écrit » : environ 30 minutes

La composition de l'épreuve

Préparation à l'évaluation

L'adulte se familiarise d'abord avec la situation de vie à traiter pour l'évaluation, au cours de laquelle il aura à décrire, à informer et à s'informer de renseignements relatifs à des activités culturelles, sociales ou sportives. Il prend ensuite des notes personnelles auxquelles il pourra se référer lors de l'échange verbal.

Section « Expression et demande orale »

L'adulte participe à un échange verbal avec son enseignant.

Section « Interprétation de l'oral et de l'écrit »

L'adulte écoute un message d'environ 1 minute lié à la situation de vie à traiter. Ensuite, il répond oralement ou par écrit à des questions orales ou écrites.

L'adulte lit un court message lié à la situation de vie à traiter. Ensuite, il répond par écrit à des questions orales ou écrites.

Les outils de collecte de données

Section « Expression et demande orale »

- Fiche d'appréciation, remplie par l'enseignant, comprenant l'ensemble des éléments à observer en fonction des indicateurs des critères d'évaluation 1 et 2.

Section « Interprétation de l'oral et de l'écrit »

- Questionnaire rempli par l'adulte (si l'adulte répond par écrit)
- Liste de vérification remplie par l'enseignant (si l'adulte répond oralement)

Le matériel autorisé

Préparation à l'évaluation

- Dictionnaire bilingue ou unilingue français

Section « Expression et demande orale »

- Notes personnelles de l'adulte prises pendant la préparation à l'évaluation

Section « Interprétation de l'oral et de l'écrit »

- Dictionnaire bilingue ou unilingue français

Les outils de jugement

Section « Expression et demande orale »

- Deux grilles d'évaluation à interprétation critérielle comportant l'échelle d'appréciation suivante :
 - o Excellent
 - o Très bien
 - o Bien
 - o Faible
 - o Très faible

Les grilles d'évaluation à interprétation critérielle sont fournies dans le *Guide de correction et d'évaluation*.

Section « Interprétation de l'oral et de l'écrit »

- Clé de correction

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve.

La reprise

L'épreuve est reprise en entier dans une version différente.